



Séance ordinaire du 11 février 2025

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance ordinaire est sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire de Saint-Hilarion et préfet, à laquelle il y avait quorum, à la salle de délibérations de la MRC de Charlevoix, située au 4, place de l'Église à Baie-Saint-Paul, et suivant la Loi.

Sont présents les maires, mairesse et conseiller suivants :

MM. Jean-Guy Bouchard, maire	Petite-Rivière-St-François
Christyan Dufour, maire	L'Isle-aux-Coudres
Emmanuel Deschênes, maire	Les Éboulements
Jean-Claude Junior Tremblay, conseiller	Saint-Hilarion
Mme Claudette Simard, mairesse	Saint-Urbain

Madame Karine Horvath, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

---

Le préfet, monsieur Patrick Lavoie, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et procède à la lecture des points à ajouter au projet d'ordre du jour :

#### Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 12 décembre 2024
3. Adoption du procès-verbal, séance du comité administratif du 29 janvier 2025
4. Adoption des déboursés et des comptes à payer

#### **Service de développement local et entrepreneurial**

5. FRCN : octroi d'une aide financière à divers promoteurs
6. Plan d'action en accueil et intégration des nouveaux arrivants : recommandations
7. FRR - PDZA : octroi d'une aide financière pour un projet
8. FRR – Projet Signature : octroi d'une aide financière à la municipalité de Saint-Hilarion
9. Comité d'investissement FLI – FLS : composition
10. DSI Charlevoix : octroi d'un contrat pour des honoraires professionnels
11. Dépôt du rapport d'activités : octobre à décembre 2024

#### **Service de la gestion des matières résiduelles**

12. Octroi d'un contrat pour la récupération du métal dans les écocentres

#### **Service de l'aménagement du territoire et Convention de gestion territoriale**

13. Consultation publique portant sur le plan d'aménagement intégré (PAI) 2025-2031
14. Renouvellement de l'entente régionale sur les paysages de la Capitale-Nationale (2025-2028)

#### **Divers**

15. FRR – Volet Infrastructures de loisir : municipalité des Éboulements (2022-2023-2024)
16. Fonds éolien de soutien au développement local et régional : municipalité des Éboulements (2023-2024)
17. FRR – Volet soutien aux maisons des jeunes : La Baraque des Éboulements (2025)
18. Demande de commandite : CECC (Gala de la réussite)
19. Désignation d'un coordonnateur régional des cours d'eau



20. Rapport de représentation
21. Affaires nouvelles
22. Correspondance
23. Période de questions
24. Levée de l'assemblée

## OUVERTURE

Monsieur Patrick Lavoie constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance en souhaitant la bienvenue à tous et toutes.

### 01-02-25 1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour, incluant l'ajout de sujets aux affaires nouvelles, est proposée par madame Claudette Simard et adoptée unanimement.

### 02-02-25 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2024 soit adopté.

### 03-02-25 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 29 JANVIER 2025

Il est proposé par monsieur Emmanuel Deschênes et résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de la séance du comité administratif du 29 janvier 2025 soit adopté.

### 04-02-25 4- ADOPTION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

**QUE**, après avoir pris connaissance des informations données par la directrice générale, les comptes suivants soient payés :

#### **Municipalité régionale de comté de Charlevoix**

Chèques # 38074 à 38182	339 025.71
Paiements par dépôts directs # 2954 à 3035	804 457.29
Paiements Accès D # 1464 À 1479	5 204.75
Paiements pré-autorisés JG-3411-3412-3413-3414-3415-3442-3445-3446-3447-3450-3451-3468-3469-3470-3471-3472-3477-3480-3481-3482-3496-3497-3498-3500	365 895.60
Salaires nets versés - rapport # 1252 à 1260	279 371.78

**TOTAL 1 793 955.13**



**Rendez-vous en gestion des ressources humaines de Charlevoix**

Chèques # 516 à 519 14 876.56

**Fonds local de solidarité (FLS)**

JG -8856 2 061.26

**Fonds local d'investissement (FLI)**

Chèque # 342 25 000.00

**MRC, RVGRH, FLS et FLI** **TOTAL** 1 835 892.95

**TNO Lac Pikauba (Charlevoix)**

Chèques # 1015 à 1017 429.74

**TOTAL** 429.74

**Baux de villégiature (TNO Lac Pikauba)**

Chèque # 191 113.83

**TOTAL** 113.83

**QUE** le conseil autorise le paiement des factures suivantes :

Fournisseur(s)	# Facture(s)	Montant(s)
<b><i>Municipalité régionale de comté de Charlevoix</i></b>		
MRC de Charlevoix-Est	CRF2404262	19 440.86 \$
Pôle des entreprises d'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale	1000	24 000.00 \$
		<b>43 440.86 \$</b>

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Je certifie sous mon serment d'office que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath  
Directrice générale

**05-02-25 5- FRCN : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DIVERS PROMOTEURS**

**ATTENDU** l'entente signée avec le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale le 14 août 2018 concernant la délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN);

**ATTENDU** la politique d'investissement adoptée par la MRC de Charlevoix relative à l'admissibilité des projets au FRCN;



**ATTENDU** l'analyse réalisée par l'équipe du SDLE et les recommandations formulées au conseil de la MRC de Charlevoix quant à l'octroi d'une aide financière à divers projets d'entreprises étudiés dans le cadre du FRCN;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité

**QUE** la MRC de Charlevoix accorde une aide financière non remboursable aux entreprises suivantes dont le projet a été reconnu admissible dans le cadre du FRCN, et ce, selon les modalités établies suivantes :

Projet	Promoteur	Aide financière accordée
Construction d'un nouveau chalet d'accueil, d'un garage et agrandissement du stationnement	Corporation du Sentier des Caps de Charlevoix (FR2501-794)	100 000 \$
Transformation numérique – Implantation d'un logiciel ERP et CRM	9099-3197 Québec Inc. (Construction St-Gelais) (FR2501-794)	10 000 \$

**QUE** la MRC de Charlevoix autorise le préfet, monsieur **Patrick LAVOIE** et la directrice générale et greffière-trésorière, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente établi avec les bénéficiaires de l'aide financière accordée.

**06-02-25      6-      PLAN D'ACTION EN ACCUEIL ET INTÉGRATION  
DES                    NOUVEAUX                    ARRIVANTS :  
RECOMMANDATIONS**

**ATTENDU** l'entente signée avec le ministère de l'Immigration, de la francisation et de l'intégration (MIFI) dans le cadre du programme d'appui aux collectivités (PAC);

**ATTENDU QUE** le comité de suivi du plan d'action souhaite supporter financièrement des initiatives visant les objectifs poursuivis et prévus au plan d'action;

**ATTENDU** la recommandation formulée au conseil de la MRC de Charlevoix quant à l'octroi d'un budget pour coordonner les activités suivantes :

**Activités diverses Mois de l'Histoire des Noirs** : budget imputé à la MRC de Charlevoix estimé à 3 006,17 \$;

**Journée d'activités et de sensibilisation dans le cadre du Mois de l'Histoire des Noirs** : budget imputé à la MRC de Charlevoix estimé à 8 920 \$;

**Chronique interculturelle** : budget imputé à la MRC de Charlevoix estimé à 7 150 \$;



**Fête familiale du grand Charlevoix « Couleurs d'ici »** : budget imputé à la MRC de Charlevoix estimé à 3 333,22 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu à l'unanimité

**QUE** ces dépenses soient affectées au projet d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants, financé par le MIFI dans le cadre du programme PAC.

**07-02-25 7- FRR – VOLET PDZA : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROJET**

**ATTENDU QUE** le Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix dispose d'un fonds destiné à soutenir la mise en œuvre du plan d'action du Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

**ATTENDU QUE** le fonds réservé à la mise en œuvre du PDZA est financé par le Fonds régions ruralité (FRR) attribué à la MRC de Charlevoix;

**ATTENDU** la recommandation du comité de suivi du plan d'action du PDZA à l'effet d'octroyer une aide financière à un organisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix octroie une aide financière pour le projet suivant et que cette contribution de la MRC soit imputée au volet mise en œuvre du PDZA du FRR de la MRC de Charlevoix:

Projet	Promoteur	Somme accordée
Organisation d'une série de marchés publics hivernaux et printaniers dans Charlevoix	Ferme Ambrosia	1 639 \$

**QUE** la MRC de Charlevoix autorise le préfet, monsieur **Patrick LAVOIE**, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC, tous les documents relatifs à la présente résolution avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.

**08-02-25 8- FRR – VOLET SIGNATURE : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILARION**

**ATTENDU QUE** le projet Signature de la MRC de Charlevoix du FRR (volet 3) intitulé *Pour mieux habiter nos milieux de vie* comporte un volet qui vise à soutenir des projets d'aménagement des cœurs de village;

**ATTENDU QUE** l'enveloppe budgétaire prévoit que la somme disponible par municipalité dans le cadre du projet Signature *Pour mieux habiter nos milieux de vie* est de 30 000 \$ maximum;



**ATTENDU QUE**, conformément aux modalités de financement établies dans le cadre du FRR (volet 3), un projet a été soumis par la municipalité de Saint-Hilarion, visant l'aménagement du site retenu comme prioritaire par la municipalité;

**ATTENDU QUE** le coût total de la demande d'aide financière de la municipalité de Saint-Hilarion s'élève à 21 920 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité

**QUE** la MRC de Charlevoix accorde une somme de 21 920 \$ à la municipalité de Saint-Hilarion dans le cadre du FRR (volet 3) - projet Signature.

**QUE** madame **Karine HORVATH**, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d'entente avec la municipalité de Saint-Urbain.

**09-02-25 9- COMITÉ D'INVESTISSEMENT FLI-FLS :  
COMPOSITION**

---

**ATTENDU QUE** la composition du comité d'investissement prévoit un représentant des institutions financières et que ce poste sera vacant prochainement, en raison du départ de madame Geneviève Blais, représentante de Desjardins Entreprises;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu à l'unanimité

**QUE** la MRC de Charlevoix confirme la participation de madame Nadine Bouchard, représentante de Desjardins Entreprises, au sein du comité d'investissement FLI-FLS de la MRC de Charlevoix.

**10-02-25 10- DSI CHARLEVOIX : OCTROI D'UN CONTRAT  
POUR DES HONORAIRES PROFESSIONNELS**

---

**ATTENDU** l'offre de service de la Coopérative Niska concernant un contrat pour des honoraires professionnels, soit l'accompagnement du comité de transition socio-écologique dans le cadre d'activités de mobilisation régionale;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité conseil (COCON) du DSI de Charlevoix à l'effet d'octroyer le contrat à la Coopérative Niska selon les modalités suivantes :

Mandat estimé de 49 heures à 165 \$ de l'heure, pour un coût total estimé de 8 085 \$ (avant taxes), auquel s'ajoutent des frais de déplacement estimés à 805 \$ (avant taxes);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu à l'unanimité



**QUE** la MRC de Charlevoix octroie un contrat pour des honoraires professionnels à la coopérative Niska, selon les modalités ci-haut mentionnées et comportant les activités et livrables prévus au mandat et les conditions dudit contrat, une dépense imputée au solde du Fonds McConnell inclus au budget du DSI de Charlevoix.

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière, madame **Karine HORVATH**, soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix tout contrat ou entente relatif à l'accompagnement du DSI de Charlevoix intervenant avec la coopérative Niska.

#### **11- DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS : SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2024**

Le rapport d'activités du Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2024 a été transmis aux membres du Conseil et déposé au cours de la présente séance. Il est convenu de le publier sur le site web de la MRC et de le transmettre aux directeurs et directrices ainsi qu'aux conseillers et conseillères municipaux pour les tenir informés des activités réalisées par l'équipe du SDLE au cours de cette période.

#### **11-02-25 12- OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉCUPÉRATION DU MÉTAL DANS LES ÉCOCENTRES**

**ATTENDU** l'appel de propositions effectué auprès de deux entreprises qui sont en mesure de procéder à la récupération du métal dans les écocentres de la MRC de Charlevoix;

**ATTENDU** la proposition suivante reçue :

- Soudure Larno Inc. : 129,97 \$ / tonne métrique (avant les taxes applicables);

**ATTENDU** la conformité de la proposition de Soudure Larno Inc.;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Emmanuel Deschênes et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix octroie le contrat de récupération du métal dans les écocentres de la MRC au montant de 129,97 \$ la tonne métrique (avant taxes) pour la période débutant le 1<sup>er</sup> mai 2025 et se terminant le 30 avril 2026.

#### **12-02-25 13- CONSULTATION PUBLIQUE PORTANT SUR LE PLAN D'AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ (PAI) 2025-2031**

**ATTENDU** les pouvoirs et responsabilités délégués par le gouvernement du Québec à la MRC de Charlevoix en vertu d'une convention de gestion territoriale (CGT) en matière de planification de l'aménagement intégré des ressources et du territoire;

**ATTENDU** l'obligation pour la MRC de Charlevoix d'adopter un plan d'aménagement intégré (PAI) tel que convenu à la CGT;



**ATTENDU** la transmission préalable au gouvernement du Québec d'une proposition de PAI aux fins de consultation des communautés autochtones et des ministères concernés;

**ATTENDU** la recommandation favorable du comité multiressource au lancement d'une consultation publique en regard du PAI 2025-2031 modifié suite à l'avis reçu du Gouvernement du Québec;

**ATTENDU** l'obligation pour la MRC de Charlevoix d'effectuer une consultation publique sur le PAI tel que convenu à la CGT;

**ATTENDU** le dépôt et la présentation qui est faite du PAI 2025-2031 à soumettre en consultation publique au Conseil de la MRC de Charlevoix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix lance une consultation publique portant sur le Plan d'aménagement intégré 2025-2031, tel que déposé.

**13-02-25 14- RENOUELEMENT DE L'ENTENTE RÉGIONALE SUR LES PAYSAGES DE LA CAPITALE-NATIONALE (2025-2028)**

---

**ATTENDU QUE** la qualité, la préservation et la mise en valeur des paysages contribuent à définir l'identité et à assurer le développement économique, social et touristique des territoires de la région de la Capitale-Nationale;

**ATTENDU** la volonté de la MRC de Charlevoix de contribuer au renouvellement de l'Entente régionale portant sur les paysages de la Capitale-Nationale 2025-2028;

**ATTENDU QUE** les partenaires et ministères participant à l'entente précédente ont confirmé leur intérêt à participer à une nouvelle entente pour couvrir les années 2025-2028;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu à l'unanimité

**QUE** la MRC de Charlevoix confirme sa contribution à la mise en œuvre de l'Entente régionale sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale (2025-2028), à raison de 15 000 \$ annuellement pour les années budgétaires 2025, 2026 et 2027.

**QUE** cette contribution de la MRC fixée à 15 000 \$ annuellement soit imputée au Fonds de développement régional provenant des redevances versées par EDF EN Canada.

**QUE** cette contribution de la MRC de Charlevoix soit conditionnelle à un engagement financier équivalent des autres MRC partenaires de l'Entente.

**QUE** la présente résolution soit transmise à monsieur Bernard Paré, directeur général de Développement Côte-de-Beaupré.





**QUE** le préfet et la directrice générale de la MRC de Charlevoix soient autorisés à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix tout document relatif à la présente résolution.

**14-02-25 15- FRR - VOLET INFRASTRUCTURES DE LOISIR :  
MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS (2022-2023-  
2024)**

**ATTENDU QUE** les priorités d'intervention du FRR de la MRC de Charlevoix comportent un volet qui vise à soutenir des projets municipaux dans le domaine de l'amélioration des infrastructures de loisir;

**ATTENDU QUE** les priorités d'intervention adoptées par la MRC prévoient que la somme disponible par municipalité dans le volet « Infrastructures de loisir » est de 10 000 \$ annuellement, couvrant notamment les années financières 2022-2023-2024;

**ATTENDU QUE**, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du FRR, un projet a été soumis par la municipalité des Éboulements, soit la conception et la réalisation de plans et devis pour l'agrandissement et le réaménagement du bâtiment des Loisirs des Éboulements;

**ATTENDU QUE** le coût total de ce projet s'élève à 39 000 \$ et que la contribution de la municipalité des Éboulements et de ses partenaires est évaluée à 9 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité

**QUE** la MRC de Charlevoix accorde une somme de 30 000 \$ à la municipalité des Éboulements dans le cadre du volet « Infrastructures de loisir » du FRR (budget 2022-2023-2024).

**QUE** madame **Karine HORVATH**, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d'entente avec la municipalité des Éboulements.

**15-02-25 16- FONDS ÉOLIEN DE SOUTIEN AU  
DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL :  
MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS (2023-2024)**

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 165-16 intitulé « Règlement relatif à la constitution et à la gestion de trois (3) fonds réservés à des fins de développement local et régional de la MRC de Charlevoix », adopté le 14 décembre 2016, comprend le Fonds éolien de soutien au développement local et régional;

**ATTENDU QU'**en vertu dudit règlement, les municipalités locales sont admissibles au Fonds éolien de soutien au développement local et régional;

**ATTENDU QUE** la municipalité des Éboulements a présenté un projet à caractère social et économique en vue d'obtenir une aide financière du Fonds éolien de soutien au développement local et régional;



**ATTENDU QUE** le coût du projet se chiffre à 132 000 \$ et que l'aide financière maximale admissible pour la municipalité des Éboulements pour 2023 est fixée à 21 881 \$ et pour 2024 à 22 074 \$;

**ATTENDU QUE** le projet permet à la municipalité des Éboulements d'améliorer le sentier de la Forêt marine – La Seigneurie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix octroie une aide financière de 43 955 \$ affectée aux années 2023 (21 881 \$) et 2024 (22 074 \$), conformément à la demande de la municipalité des Éboulements;

**QUE** cette dépense soit imputée au budget du TNO Lac-Pikauba (département « *Promotion et développement économique* », dans le volet « *Fonds de soutien au développement local et régional* »).

**QUE** madame **Karine HORVATH**, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer la lettre d'engagement transmise à la ville de Baie-Saint-Paul.

**16-02-25      17- FRR – VOLET SOUTIEN AUX MAISONS DES JEUNES : LA BARAQUE DES ÉBOULEMENTS (2025)**

---

**ATTENDU QUE** le plan de travail du FRR 2025 de la MRC de Charlevoix comporte un volet qui vise à soutenir le fonctionnement et les opérations des maisons des jeunes ou de leurs points de service;

**ATTENDU QUE** le plan de travail prévu par la MRC prévoit que la somme disponible par municipalité dans le volet Soutien aux maisons des jeunes est de 5 000 \$ annuellement;

**ATTENDU QUE**, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du FRR, La Baraque des Éboulements a transmis à la MRC une demande d'aide financière de 5 000 \$ pour l'année 2025;

**ATTENDU QUE** le coût total du projet pour 2025 est évalué à 303 450 \$, et ce, pour opérer la maison des jeunes des Éboulements;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité

**QUE** la MRC de Charlevoix octroie la somme de 5 000 \$ prévue dans le plan de travail du FRR de la MRC pour appuyer l'organisme La Baraque des Éboulements dans le cadre de l'animation de la maison des jeunes pour l'année financière 2025;

**QUE** le préfet, monsieur **Patrick LAVOIE**, et la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, soient autorisés, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d'entente intervenant avec La Baraque des Éboulements.



17-02-25 18- **DEMANDE DE COMMANDITE : CECC (GALA DE LA RÉUSSITE)**

Il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 500 \$ au Centre d'études collégiales en Charlevoix dans le cadre du Gala de la Réussite qui se tiendra le 30 avril 2025 au Domaine Forget, une dépense imputée au budget des dons et commandites de la MRC de Charlevoix.

18-02-25 19- **DÉSIGNATION D'UN COORDONNATEUR RÉGIONAL DES COURS D'EAU**

**ATTENDU** le départ à la retraite de monsieur Stéphane Chaîné et la réaffectation de certaines tâches et responsabilités au sein de l'équipe du service d'aménagement du territoire;

**ATTENDU QUE** monsieur Alexandre Souillat n'a plus aucun mandat d'inspection dans une municipalité locale et que les tâches et responsabilités qu'il assume sont celles associées au poste d'aménagiste;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu à l'unanimité

**QUE** la MRC de Charlevoix désigne monsieur Alexandre Souillat en tant que coordonnateur régional des cours d'eau, en remplacement de monsieur Stéphane Chaîné, et ce, à partir du 17 février 2025.

**QUE** monsieur Souillat adhère à l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) puisqu'il assume les tâches et responsabilités liées au poste d'aménagiste pour la MRC de Charlevoix.

**QUE** les conditions d'emploi de monsieur Souillat demeurent inchangées étant donné que le poste d'aménagiste est classé au sein du même groupe d'emploi que celui d'agent en urbanisme et inspecteur en bâtiment qu'il occupe actuellement.

20- **RAPPORT DE REPRÉSENTATION**

Madame Claudette Simard a participé au premier Rendez-vous de l'Innovation organisé par Québec International.

Monsieur Christyan Dufour a participé à deux réunions de travail du comité de gestion du schéma de couverture de risques en incendie.

**Activités de représentation du préfet** : monsieur Patrick Lavoie a participé aux activités de représentation de la MRC suivantes :

- réunion du conseil d'administration de SPCA Charlevoix;
- ateliers de co-création organisés par l'organisme Région de la biosphère de Charlevoix;
- CMQ (Entente régionale en agroalimentaire) : dépôt du rapport annuel;
- réunions de travail du comité de gestion du schéma de couverture de risques en incendie : discussions entourant la révision du schéma et l'étude d'optimisation effectuée par Icarium.



## 21- AFFAIRES NOUVELLES

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

## 22- CORRESPONDANCE

### ORGANISME MUNICIPAL

La MRC d'Antoine-Labelle nous transmet une résolution concernant une demande d'appui de la MRC de Charlevoix quant au projet-pilote de gestion des services en personne de la SAAQ.

### DIVERS

Les Producteurs de grains du Québec nous transmettent une lettre concernant le processus de recensement des cours d'eau.

Découverte Charlevoix nous informe que le Camp Le Manoir et le Centre écologique de Port-au-Saumon (CÉPAS) annoncent leur regroupement permanent sous une nouvelle entité administrative qui est Découverte Charlevoix.

## 23- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

## 19-02-25 24- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par madame Claudette Simard et adoptée unanimement. Il est 16 h 30.

Karine Horvath  
Directrice générale et greffière-trésorière

Patrick Lavoie  
Préfet